

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 novembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 1^{er} septembre 2016.
- Approuve le rajout de 2 points à l'ordre du jour : Calendrier d'accessibilité aux PMR, des bâtiments recevant du public et Reconduction de l'opération chèque Kado 70 pour le Noël des employés communaux.
- Approuve la convention d'assistance technique avec le Département de la Haute-Saône dans le domaine de l'assainissement collectif.
- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec la médiathèque départementale de prêt de la Haute-Saône, qui propose un nouveau service : l'accès à une plateforme de consultation de vidéos à la demande.
- Accepte d'adhérer au contrat d'assurance statutaire négocié par le Centre de Gestion, pour une durée de 4 ans, avec une date d'effet au 01 janvier 2017.

*** Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés :**

- *Risques garantis :*

* Décès,

* Accident de service, maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique)

* Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)

* Maternité, paternité, adoption

* Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

- *Conditions :* **Taux de 7,85 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

Et

*** Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés et agents non titulaires de droit public :**

- *Risques garantis :*

* Accident de travail

* Maladies professionnelles

* Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel

- *Conditions :* **Taux de 1,10 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

- Décide d'adhérer au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion, afin d'assurer la continuité du service. Autorise Mme le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 70, en fonction des nécessités de services.

- Approuve la modification des statuts de la CCHC, conformément à la délibération prise en conseil communautaire en date du 14 septembre 2016.
- Adhère à la « Journée nationale citoyenne », autour d'un chantier communal à définir, où les habitants de la commune se mobilisent bénévolement pour réaliser des travaux d'amélioration du cadre de vie.
- Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) de la commune.
- Décide de reconduire pour les fêtes de fin d'année, l'opération « chèq'kado 70 » d'une valeur de 30 €, destinée aux agents communaux et leurs enfants jusqu'à l'âge de 12 ans inclus.
- Mets à disposition gracieusement la salle polyvalente en mars 2017 (1 week-end), pour la préparation d'un forum des migrants au profit du Collectif d'Aide et de Défense des Migrants.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 8 novembre 2016

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN